CONSEIL INTERCOMMUNAL
«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»
Bussigny- Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens – Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

Rapport de la commission Gestion et Finance

Préavis 4 / 2026

Budget 2027

Préambule :

La Commission de gestion a siégé dans la composition suivante :

Prilly – Sylvie Krattinger Boudjelta, Présidente-rapportrice

Membres :

Bussigny – Michael Meyer
Chavannes-près-Renens - Nicolas Rayroud
Crissier – Michel Regamey
Ecublens – Jade Haenni
Renens – Gérard Duperex
Saint-Sulpice – Diane Burrus
Villars-Ste-Croix – Claudio Perna

Elle s'est réunie le lundi 20 juillet 2026 dans la salle Castelmont à Prilly et le lundi 24 août 2026 à la Salle « Meunière » Polouest à Prilly.

La Commission remercie chaleureusement Mme Paola Käslin, présidente du CODIR, M. Maxime Stern, vice-président du Codir, M. Frédéric Strittmatter, membre du CODIR, le Commandant Stefan Bérard, le Major Olivier Fiaux, commandant remplaçant, le Premier-lieutenant Jacques-André Chappuis, responsable des finances et le Premier lieutenant Bertrand Fardel, chef du Service Administration.

La Commission a obtenu les réponses à toutes ses questions ainsi que les documents demandés. Elle a ainsi pu travailler dans d'excellentes conditions.

Introduction

La Commission s'est réunie une première fois le 20 juillet pour préparer les questions qu'elle a soumises par écrit au CODIR. Vous trouverez, ci-après, les questions suivies des réponses. Puis, lors de la séance avec le CODIR, des questions complémentaires ont été posées.

Questions :

Question d'ordre général au CODIR

- Pouvez-vous nous indiquer si la procédure est toujours en cours concernant l'ancien commandant ?
 R. Oui

 Le Codir nous confirme que la procédure est toujours en cours et qu'elle progresse.

Page I

- Pourriez-vous préciser pourquoi le benchmarking se base uniquement sur le nombre d'effectifs par habitant sans tenir compte de la taille du district ?
 R. L'objectif est de pouvoir comparer des données dont la méthode de calcul est identique pour tous les corps de police.
- Ne devrait-on pas également intégrer le nombre d'incidents dans l'analyse comparative ?
 R. Il n'y a pas de règle commune au sein de l'OPV à ce sujet. Chaque corps de police a une liberté d'inscrire ou pas certains incidents dans le journal des événements police (JEP). La comparaison n'est donc pas possible. Ce que l'on peut tout de même relever, c'est que le nombre d'événements dans l'Ouest lausannois a augmenté d'un peu plus de 20% entre 2022 et 2025.

 Le commandant nous présente ensuite un document, intitulé complément statistique, annexé à ce rapport.
 Celui-ci nous précise que l'évolution du nombre d'habitants est constante voire exponentielle jusqu'en 2025. Le chiffre de 2033 repose sur une étude du journal 24 heures, qui projette une population proche de 100 000 habitants. La transformation rapide du territoire impacte l'évolution de la population. Les projections cantonales ont été largement dépassées.
 L'activité de la POL repose sur le nombre d'événements, comprenant à la fois des actions réactives et proactives. L'activité connaît une légère augmentation, tandis que le nombre d'infractions, calculé sur la base de l'Office fédéral de la statistique, progresse de manière plus marquée.
 Un renforcement de 25 EPT serait nécessaire pour aligner les effectifs sur la moyenne observée au niveau cantonal.
 D'ici dix ans, une augmentation d'environ 25 EPT serait également nécessaire afin de maintenir la même densité policière en lien avec l'évolution démographique attendue.

Page II

- L'indexation des salaires pour le budget a été fixée à +0,50%. Quel mois sert de référence pour déterminer le taux définitif basé sur l'indice des prix à la consommation ?
 R. Septembre (Art. 31 du Règlement du personnel).

Page 2a

11100

30. 3010.03 Personnel – traitements apprentis

- Dans quel domaine la suppression du poste d'apprenti est-elle envisagée, et pour quelle raison ?
 R. Factuellement, il n'y a pas de suppression de poste d'apprenti. Jusqu'à maintenant, les apprentis ont toujours été de trois maximum. La volonté à terme est de former un 4ème apprenti

conformément à la DO (Cf. page 15). Aujourd'hui, les conditions requises pour atteindre cet objectif ne sont pas réunies. Nous avons adapté, cette année, le tableau en page 16 à la réalité.
Le nombre de 4 apprentis est une intention depuis plusieurs années. Il n'y a pas eu de réduction.

- Concernant l'engagement d'un stagiaire, s'agit-il d'une orientation durable ou d'une mesure ponctuelle liée à la situation actuelle ?
 R. Il s'agit d'une mesure transitoire liée à la situation actuelle qui nous permettra, en août 2028, de retrouver la situation habituelle, à savoir un apprenti en 1ère, 2ème et 3ème année, respectivement un apprenti à la Chancellerie, à la Commission de police et aux Ressources humaines.

30.3091.01 Frais de recherche de personnel

La COGEST constate que ce montant pour la recherche de personnel est en diminution.

- L'association recrute-t-elle directement ou confie-t-elle cette tâche à une société spécialisée ?
 R. Trois options sont possibles selon les circonstances (niveau du poste et/ou difficulté à recruter) :
 1. Recrutement uniquement par la POL ;
 2. Recrutement avec le concours d'un spécialiste (assessment) ;
 3. Recrutement par un spécialiste (mandat).
 Seuls les postes liés aux membres de la Direction (officiers et chefs de service) sont recherchés par le biais ou avec l'implication de sociétés externes.
 Au budget 2026, il est prévu de financer le recrutement d'officiers rattachés à la Direction opérationnelle.

 Pour un recrutement, il faut compter environ 20'000 francs. Le recruteur prend généralement en charge l'ensemble du processus : publication de l'annonce, tri des candidatures, pré-sélection, puis recommandation des profils retenus.
 Le Codir reçoit ensuite une proposition du nombre de candidats à convoquer pour un premier entretien. Le processus peut comprendre entre 5 et 7 entretiens pour un candidat, auxquels s'ajoute des cas pratiques et éventuellement un assessment. L'implication du Codir varie selon le niveau hiérarchique du poste à repourvoir.

Page 3

30. 3099.04 Mesures incitatives plan de mobilité du personnel

- Pouvez-vous nous remettre le document présentant les mesures incitatives sur le plan de la mobilité ?
 R. Document en annexe.

 Le coût d'une place de parc est de 100 francs par mois. L'organisation compte six sections, dont certaines ne se croisent jamais dans le cadre de leurs activités. Une place est partagée par deux collaborateurs, chacun assumant une participation de 50 francs par mois.
 Environ 15 % du personnel bénéficient d'une participation financière, soit 25 personnes. Les collaborateurs qui sollicitent des incitations ne disposent pas de place de parc.

31. 3109. 02 Achats d'objets marketing (communication et marketing)

- Quels types d'objets marketing sont proposés, ? Est-ce que la dimension durable est prise en compte dans leur sélection ?
 R. La liste figure en annexe. En 2022, la Cogest avait déjà soulevé la question de la durabilité. Le Codir avait ainsi décidé la même année que la dimension durable, en l'occurrence les aspects éthiques, sociaux et environnementaux, devait être prise en compte. Concrètement et de manière pragmatique, nous considérons que les objets certifiés ou labélisés ou provenant de l'Union européenne répondent à cette dimension.

Le commandant précise que les ours en peluche ne sont plus commandés car ils sont fabriqués hors union européenne.
Un membre de la COGEST relève que les lampes de poche présentent une qualité inadéquate et une durabilité faible, ce qui conduit à leur mise au déchet après une utilisation très limitée.

Page 4

31. 3130.06 Frais de réception et de prestations de services à des tiers.

- Quels tiers sont concernés par les frais de réception et quelles prestations de services sont précisément visées ?

R. Tous les tiers ne faisant pas partie du personnel, ni des Autorités de l'Association (nouvelles contraintes MCH2). Sont concernés notamment : la Journée Oser tous les Métiers (JOM) – café avec un policier – Noël des enfants – passeports vacances – soirées d'information pour le recrutement des aspirants, etc...

Page 8a

11200

30.3010.01 Personnel DO -Traitement

- Quels sont les raisons des augmentations de poste DO ?
 - 0,3 EPT, commandement
 - 2 EPT Police secours
 - 1 EPT Assistant de sécurité publique.

R. Les réponses figurent en page III, chiffre 4.

Ces augmentations figurent dans les comptes 11100 (Police et sécurité publique) et 61510 (ASP/stationnement)

30.3052.01 Cotisation caisse de pensions

- Quels sont les raisons de l'augmentation d'un montant quasi identique entre les salaires et la caisse de pension.

	2027	2026	Ecart estimatif	Taux d'augmentation
Salaire	1'974'300.-	1'964'100.-	10'200.-	0,5%
Caisse de pension	320100.-	310'800.-	9'300.-	2,9%

R. Dans le cas d'espèce, la comparaison entre les budgets 2027 et 2026 apparaît compromise.

Rappelons en effet que la masse salariale 2026 a été surévaluée (Cf. page II, chiffre 3) et les cotisations à la Caisse de pension 2025 et, vraisemblablement, 2026 également, sous estimées (Cf. Comptes 2025, page I, chiffre 2).

D'autre part, le budget 2026, élaboré selon le référentiel MCH1, a dû être entièrement détricoté puis reconstruit au format MCH2, ce qui ne garantit pas une comparaison exacte avec le budget 2027.

Nous devons donc considérer, a priori, que les chiffres 2027 sont exacts, qui plus est, ceux-ci ont été fournis par la fiduciaire qui a été mandatée en appui.

- Est-ce qu'il y a des différences si la personne est gradée ou pas ?
 Non. Les cadres ne bénéficient pas de prestations complémentaires spécifiques.
 La prévoyance est organisée en primauté des prestations avec la CIP.

42 4270.01 Produit des amendes

- Pour quelle raison ce montant n'a pas été revu à la hausse sachant qu'il est prévu un renouvellement complet SAT (cabines et app. photos) en 2027 ?

R. Le préavis concernant ce renouvellement n'ayant pas encore été déposé, conséquemment accepté, les revenus ne peuvent dès lors pas être portés au budget. A titre de complément, si le préavis est déposé fin 2026 et accepté, l'encaissement des premiers revenus ne devrait pas intervenir avant la seconde moitié de l'année 2027. Par ailleurs, l'acquisition de nouveaux appareils n'a pas d'objectif de rentabilité, mais de sécurité. La hausse des revenus n'est pas un objectif politique.

Le produit des amendes comprend :

- les ordonnances pénales ;
- l'ensemble des dénonciations liées aux règlements communaux ;
- ainsi que les amendes de stationnement sur les domaines privés dans le cadre des mises à ban.

La POL est responsable de la gestion des contentieux. La comptabilité est assurée conjointement par le service des finances et par le service des finances de la commune de Renens. La commune de Renens prend en charge une partie de la comptabilité, notamment le suivi des contentieux et la gestion des comptes de bilan. Nous bénéficions de l'expertise d'une personne titulaire d'un brevet fédéral en finance et comptabilité.
Le montant pour le mandat attribué à la commune de Renens figure au compte **11100.**3612.02.

Page 9

14000

31. 3132.06 Frais de contentieux et de poursuites

- Que comprend ce montant ? Pour quelles raisons est-il si élevé ?

R. Tous les frais de contentieux, soit de mise en poursuite, de continuation de poursuite, voire de mise en faillite dans certains cas. Ces procédures s'appliquent aux factures pour les frais administratifs (frais d'interventions, prolongation d'ouverture des établissements publics, manifestation etc..), et aux ordonnances pénales de la Commission de police.

Le nombre toujours plus important de personnes ne s'acquittant pas du montant des frais administratifs (+25% en 2025) ou des ordonnances pénales (+12%) génère des avances de frais par le créancier (POL) auprès des offices des poursuites.

Page 10

61510 ASP /Stationnement

30. 3010.01 Personnel DO - traitements

- Est-ce que l'augmentation d'1 EPT est pour un ASP ?
 R. Oui
- Pour quelle raison les traitement augmentation d'environ 12% pour le trafic ? Soit un montant d'environ CHF 122'000.- ?

R. Le salaire d'un ASP se monte à environ CHF 89'800.- brut (charges non comprises).

Le montant inscrit au budget s'élève à environ 90'000 francs, auquel s'ajoute le montant prévu pour l'augmentation salariale liée à l'indexation des salaires.

Le salaire des ASP reste relativement bas, alors que leurs missions incluent notamment la gestion de la circulation lors d'un accident et des actions de prévention à la sortie des écoles.

Page 12

304 Allocations

- Forte baisse des allocations, quelle en est la raison ? Que comprend ce poste ?
 R. Les allocations se rapportent au compte n°11100.3049.01 Indemnités forfaitaires (téléphone etc.). Se référer au commentaire dudit compte en page 2b.

Page 13

- Pouvez-vous nous décrire que ce c'est et que comprend ces rubriques ?
 - Gains réalisés sur PF
 R. Compte n° 11100.4419.01 Différence de change. Ceci arrive en cas de paiement des amendes en monnaie étrangère lors du change bancaire.
 - Produits immeubles PF
 R. Comptes n° 11100.4430.01 Loyers places de parc employés et 11100.4430.02 Consommation électrique véhicules privés.
 - Produits immeubles du PA
 R. Compte n° 61510.4470.01 Horodateurs et taxes de parcage.
 - Autres revenus de transfert ?
 R. Compte n°11100.4699.01 Redistribution du produit de la taxe CO2. Se référer au commentaire dudit compte en page 6b.

Plan des amortissements

- Le plan des amortissements décrit uniquement les objets pour 2027. Il ne présente pas de lissage sur la législature quelle en est la raison ?
 R. Le CODIR considère que ces investissements sont tous prioritaires en regard des enjeux stratégiques et opérationnels et que leur report pourrait être préjudiciable.

 Il faudra aussi prévoir le remplacement du téléphone fixe lié à la Ville de Prilly. Ce projet ne figure pas dans le plan des investissements.
 De plus, le Codir n'a pas encore établi son plan de législature. L'objectif est de donner davantage de moyens aux policiers tout en assurant le maintien des infrastructures pour les 170 collaborateurs.

Page 19

- Quelle source de données est utilisée pour déterminer le point d'impôt net ?
 R. Voir annexe
 Le tableau pour déterminer le point d'impôt net a été élaboré lors de la création de l'association. Il ne tient pas compte de l'ensemble des éléments entrant dans la détermination cantonale de la valeur du point d'impôt.

Autre question

- Est-ce que les policiers ont un avantage pour l'accès aux piscines de Prilly et Renens ?
 Nous avons un avantage à la Vaudoise Arena uniquement et nous avons la possibilité d'aller à la piscine.

Délibération :

La commission considère les indicateurs issus du croisement entre l'évolution démographique et le volume d'incidents comme particulièrement intéressants.

Elle tient à relever que les échanges ont été cordiaux, menés dans un esprit de transparence et d'ouverture au dialogue.

Ainsi, La commission recommande l'acceptation du préavis 4-2026, avec 7 voix pour et une abstention.

Le Conseil intercommunal de l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois »

Vu le projet présenté par le Comité de Direction
Ouï le rapport de la Commission des finances
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOPTE

1) Le budget 2027 de l'Association de communes « Sécurité dans l'Ouest lausannois »

PREND ACTE

1) Du budget des investissements de l'Association de commune « Sécurité dans l'Ouest lausannois » pour les années 2026 à 2034
2) Des tableaux des ETP (DO vs budgétés)
3) Des tableaux du coût par habitant

Pour la commission de gestion et finance de la police de l'ouest,

Sylvie Krattinger Boudjelta, présidente rapportrice



Annexes :
1. Eléments statistiques
2. Formulaire plan de mobilité
3. Source de données valeur du point d'impôt
4. Marketing communication